

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT MARS (07/03/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 1^{ER} mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 27

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 6

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Guy LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

26 – 07 mars 2024

26. « Moissac : Fruits et Saveurs » – convention type de partenariat entre la Mairie de Moissac et le Syndicat Défense du Chasselas

Rapporteur : Monsieur Guy LOURMEDE

Considérant le souhait de la commune d'organiser une manifestation appelée « Moissac : Fruits et saveurs » en collaboration entre les deux parties la Mairie de Moissac et le Syndicat Défense du Chasselas de Moissac,

Considérant qu'il convient de contractualiser ce partenariat avec le Syndicat Défense du Chasselas de Moissac dans l'organisation de cette manifestation,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la convention type de partenariat à intervenir avec le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Mairie de Moissac et le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac.

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention de partenariat.

Pour copie conforme
Moissac, le 08 mars 2024

Le Maire



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Guy LOURMEDE